



Contencieux avec tribunal des affaires de la SS.

Par **Lili**, le **19/06/2010** à **13:44**

Bonjour,

Lorsque j'étais en congés payé, au Brésil, j'ai dû être opérée d'une tumeur cérébrale géante, sur place, qui paralysait mes membres gauches et d'après le médecin, un peu plus je tombais en coma et je mourrais, vu la taille de la tumeur qui comprimait le cerveau. J'étais opérée le 16 janvier 2009 et il a fallu plusieurs mois de récupération sur place, pour être capable de prendre l'avion de retour. La sécurité sociale m'a refusé de payer mes indemnités parce que j'étais soignée au Brésil et non pas en France et qu'entre le Brésil et la France il n'y a pas d'accord. Je suis rentrée en France le 30/juin/2009 et le 15/09/2009 je n'avais pas encore reçu un seul centime en indemnité depuis janvier 2009. Lors de mon passage devant le médecin du travail (le 1^{er} septembre 09) il m'a permis de reprendre mon travail en temps partiel thérapeutique, et il ne trouvant pas normal que la SS ne me paie pas, a fait le nécessaire (en passant plusieurs coup de fils, etc) pour que je reçoive mes indemnités en relation aux arrêts maladie français (depuis le 30 juin 2009). J'ai commencé à recevoir, finalement, mes indemnités, lorsque le 16 septembre 09, j'ai pu aller, personnellement, au Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale pour ouvrir une Déclaration de Recours contre une décision du CRA Commission de Recours Amiable de la Caisse Primaire. Je n'ai plus de nouvelles et un trou de 6 mois en indemnisation et en cotisation en retraite. Quoi faire, comment faire ? Ce n'est pas juste ... et je paie encore mes dettes.

Cordialement,

Lili